

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SEANCE DU 25 MARS 2024

Date de convocation :  
18.03.2024

Nombre de Membres :  
En Exercice : 13  
Présents : 10  
Pouvoirs : 2  
Excusés ou absents : 1

Résultat du vote :  
Voix « pour » : 12  
Voix « contre » : 0  
Absentions : 0

Date d'affichage :  
18.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

**Étaient présents :** Mme VAN DE WALLE, M. BAUGE, Mme CAPPENDŸK, Mme GROS, Mme MARGUERITAT, M. MOURBRUN, Mme PIGEAT, M. RAIMBAULT et Mme TURE.

**Avaient donné pouvoir :** M KOCH représenté par Mme MARGUERITAT et Mme MOREAU représentée par Mme VAN DE WALLE.

**Était absent ou excusé :** M DEBROYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

M. MOURBRUN a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 2024/001 ACCEPTATION DE DONNS

#### 7.10.1. Dons et legs

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons suivants :

- Deux dons d'un montant respectif de 100 €
- Un don d'un montant de 70 €
- Un don d'un montant de 25 €

**Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, acceptent les dons présentés.**

**Le Président,**



**Jean-Louis SALAK**

**La Secrétaire de séance,**



**M. MOURBRUN**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : 03/04/2024